

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **2 Juillet 2018**
Date de Publication et d’Affichage : **12 Juillet 2018**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 06 Juillet 2018 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction (14) présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints au Maire*
MM. Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric
HECKEL, Claude WINDSTEIN, Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH *Conseillers Municipaux*

Membres absents excusés : MM. Alfred KLEIN, Charles SALING, Mme Noëlle MICHAELY, M.
Philippe VELTEN

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 1 (Philippe VELTEN à Nadine
HOLDERITH-WEISS)

Secrétaire de séance : Jean-Claude BARTH



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation

- 1. Renouvellement de la Ligne de Trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Épargne Alsace**
- 2. Remboursement de frais engagés pour l'achat d'équipements d'entretien destinés à la maintenance technique de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg**
- 3. Adhésion 2018 à la Fondation du Patrimoine Alsace**
- 4. Décision relative à la mise en place d'un service d'accueil pour les élèves scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal**
- 5. Choix d'un nouveau prestataire pour la maintenance de la Chaufferie Collective au Bois du Rebberg**
- 6. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. *Rapports Annuels 2017 concernant les services d'eau potable et d'assainissement du périmètre de LA PETITE-PIERRE*
 - B. *Festivités du 13 Juillet 2018 : retraite aux flambeaux et animation*
 - C. *Réalisation et installation de panneau générique explicatif dans le cadre d'une redynamisation de l'opération "Voie de la 2^{ème} D.B." par la fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque (75^{ème} Anniversaire du débarquement en 2019)*

* * *

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Jean-Claude BARTH** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du **Vendredi 25 Mai 2018** n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation**

A. Informations diverses et réunions intervenues depuis la dernière séance :

Tous les Mardis :

- Permanences et réunions Maire-Adjointes
- Point hebdomadaire avec les agents techniques, la coordinatrice d'équipes et le Maire
- Diverses réunions concernant divers travaux, chantiers STEP, Château, Bureau Mairie
- Aménagement des locaux pour l'accueil de l'agence postale communale
- Lancements des animations Sophro Bunny's (Ther Arc-en-Ciel) et Santé-vous connectés (SIEL Bleu)

1^{er} Juin 2018

- Arrivée de M. SEEWALD Jean-Marc, Chef du service technique
- Présentation du diagnostic économique Centre Bourg La Petite-Pierre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg
- Réunion de l'Amicale des Maires de l'ancien canton de La Petite-Pierre

2 juin 2018

Décès de Bernard JUNG, Maire de Schoenbourg

6 juin 2018

Réunion concernant l'aménagement cours des artisans – accessibilité de la Mairie avec le cabinet d'architecture Pascal Thomas (NHW)

8 juin 2018

Rencontre avec M. Bernard HOUTER, responsable de la DGFIP concernant la fermeture de la Trésorerie de La Petite-Pierre au 1^{er} janvier 2019 (NHW)

9 juin 2018

Obsèques de M. Bernard Jung, Maire de Schoenbourg (NHW)

13 juin 2018

Présentation du diagnostic relatif à l'éclairage public (AZ)

14 juin 2018

Assemblée Générale des Maires du Bas-Rhin à Truchtersheim (NHW)

20 juin 2018

Signature du Contrat Départemental – Communauté de Communes Pays Hanau – La Petite-Pierre (NHW)

23 juin 2018

Réunions des bénévoles de l'Association au Grès du Jazz – Mairie – Autorités de Police – Sécurité Civile (NHW – MV- JP Giroult)

26 juin 2018

- Réunion CD67 – Sycoparc / préparation parcours découverte pour le parcours « Courir pour des Valeurs » - manifestation organisée le 14 octobre 2018 (NHW)
- Réunion parcours « Amphibiens » avec Sycoparc et CD67 (NHW)

1^{er} juillet 2018

Barbecue au Jardin des Poètes (NHW – AK – MV)

2 juillet 2018

- Ouverture de l'Agence Postale Communale
- Réunion PLUI – Communauté de Communes (AZ – MV – ER)

5 juillet 2018

- réunion de lancement d'une démarche de développement de centralité touristique avec différents partenaires publics (NHW)

- Manœuvre des Sapeurs Pompiers de l'Unité Territoriale de Petersbach (NHW)

B. Décisions du Maire prises par délégation :

Les élus prennent connaissance d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner relative aux biens suivants situés 1 bis Route de Zittersheim (*vente de quote-part indivise*) :

- en Section AA, N° 141/10 (lieudit "Taubenacker), d'une surface de 24, 14 ares,
- en Section AA, N° 142/10 (lieudit "Taubenacker), d'une surface de 5,25 ares,
- en Section AA, N° 171/11 (lieudit "Taubenacker), d'une surface de 7,10 ares,

bâties sur terrain propre, vendus en totalité, à usage d'habitation, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain (Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme) et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire sage du droit de préemption.

* * *

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal le rajout d'un point supplémentaire relatif au choix d'un nouveau prestataire chargé de la maintenance de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg. Les élus décident d'accepter l'inscription de ce point complémentaire à l'Ordre du Jour initial.

ADOPTÉ.

* * *

1. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE SOUSCRITE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ALSACE

Mme le Maire informe les élus que la ligne de trésorerie communale actuellement en cours auprès de la Caisse d'Épargne Alsace arrivera à échéance le 19 Juillet 2018 (montant initial de 200.000,- €). Elle précise que la Caisse d'Épargne Alsace a adressé à la Commune une proposition en vue d'un renouvellement pour le même montant et pour une nouvelle période de 12 mois.

Cette nouvelle ligne de trésorerie pourra être mise en place aux conditions suivantes :

- **Marge et taux de référence :** taux révisable indexé EURIBOR 3 mois + marge de 0,75% (la cotation de l'Euribor 3 Mois à la date du 18 Juin 2018 est de -0,32%. Taux indicatif actuel : -0,32% + 0,75% = 0,75%).
- **Durée :** 1 an, renouvelable
- **Périodicité de paiement des agios :** trimestrielle
- **Modalités de révision pour le taux révisable :** l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté
- **Décompte des intérêts :** trimestriel, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement (l'année étant comptée pour 360 jours)
- **Frais de dossier et commissions annexes :** 200,- €
- **Montant du tirage minimum :** 15.000,- €
- **Commission de non utilisation des fonds :** 0,05%
- **Déblocage des fonds :** la mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du Comptable Public dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier
- **Remboursement des fonds :** par courrier ou fax de l'emprunteur.
La Caisse d'Épargne prélèvera dans les livres du Comptable Public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé par l'Emprunteur dans un délai de 2 jours ouvrés.
- **Échéance de la ligne :** à la date d'échéance de la ligne, et en l'absence de demande de renouvellement de la part de la Commune, le solde de la ligne qui resterait mobilisé sera prélevé dans le cadre de la procédure du débit d'office.

Le Conseil Municipal,

VU le C.G.C.T.,

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2018,

CONSIDÉRANT QUE les crédits de trésorerie consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est émis un avis favorable au recours à un crédit de trésorerie à hauteur de **200.000,- €** auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ALSACE, ayant son siège 67000 STRASBOURG, 1 Avenue du Rhin,

Article 2 :

Mme le Maire est autorisée à signer la convention de renouvellement ou le nouveau contrat d'ouverture de crédit de trésorerie à intervenir, dans les conditions précédemment exposées, et est chargée d'accomplir les formalités administratives en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4 :

Le Maire et le Receveur Municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 6 Juillet 2018.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN DESTINÉS A LA MAINTENANCE DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG

M. Eric HECKEL quitte momentanément la salle du Conseil Municipal avant la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.

Dans le cadre des opérations de nettoyage menées sur la chaufferie collective au bois du Rebberg, les élus prennent connaissance des 2 factures suivantes :

- Facture N° 29/06/18-1 du 29 Juin 2018 de la Sté KHRU PROTECTION, relative à l'achat d'un lot de masques de protection respiratoire de type FFP3, pour un montant de **39,90 € T.T.C.**,
- Facture N° 0527243/653279 du 29 Juin 2018 de la société SWS FORST GmbH, se rapportant à l'achat de blouses (partiellement réutilisables) multi-usages de protection pour les travaux de ramonage, pour un montant de **14,08 € T.T.C.**

Ce matériel est destiné à être utilisé lors du nettoyage périodique de la chaufferie collective au bois.

Les frais d'achat de ces éléments ayant été exceptionnellement avancés, le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement de la somme globale de **53,98 € T.T.C.** à M. Éric HECKEL.

Le remboursement en question sera pris en charge sur le budget annexe de la Chaufferie Collective au Bois du Rebberg.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	09	09	0	0

Fait et délibéré en séance le 6 Juillet 2018.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. ADHÉSION 2018 A LA FONDATION DU PATRIMOINE ALSACE

Sur la proposition de Mme le Maire, les élus décident de renouveler l'adhésion de la Commune à la Délégation Régionale Alsace de la FONDATION DU PATRIMOINE située à

67000 STRASBOURG, 9 Place Kléber, et ayant pour mission de sauvegarder, valoriser et mettre en valeur le patrimoine national bâti, mobilier ou naturel, protégé ou non au titre des monuments historiques tout en soutenant les porteurs de projets (collectivités, associations ou particuliers).

La Fondation participe également au renforcement de l'attractivité des territoires sur les plans touristique et culturel.

Le montant du renouvellement de l'adhésion pour les Communes de moins de 1.000 habitants est de 75,- € minimum.

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux décident de valider le montant à verser par la Commune pour ce renouvellement, soit **75,- €**.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 6 Juillet 2018.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. DÉCISION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCUEIL POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS LE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

A la suite d'une enquête relative à la mise en place d'un accueil avant et après les cours d'école, menée auprès des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de LA PETITE-PIERRE - PETERSBACH - STRUTH - TIEFFENBACH, les Maires des Communes concernées ont proposé la mise en place (les jours de classe) d'un service d'accueil sur la Commune de PETERSBACH, à compter de la rentrée de Septembre 2018, pour les élèves scolarisés dans le R.P.I.

Il a ainsi été convenu que :

- l'accueil du matin s'effectuera dans la cour et les locaux de l'école maternelle et sera gratuit,
- l'accueil du soir après l'école s'effectuera dans la salle polyvalente et sera payant (3,- € jusqu'à 18H et 5,- € jusqu'à 19H),
- la facturation de l'accueil du soir aux parents sera établie mensuellement,
- la Commune de PETERSBACH mettra à disposition les locaux de la salle polyvalente et prendra en charge les frais y relatifs (électricité, chauffage),
- la Commune de PETERSBACH sera responsable de la gestion financière de ce service d'accueil,
- L'accompagnement des enfants lors du trajet de la cour de l'école maternelle à la salle polyvalente sera assuré par un agent communal,
- la répartition entre les Communes du R.P.I. des frais de personnel engagé par la Commune de PETERSBACH pour l'organisation matérielle et la surveillance de l'accueil, à savoir le ou les adjoints techniques de 2^{ème} classe non titulaires ainsi que l'achat d'éventuel matériel spécifique sera calculée au prorata du nombre d'élèves solarisés dans le R.P.I. et issus de chaque Commune,
- le décompte des frais de personnel sera établi trimestriellement.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place de ce nouveau service, les élus décident d'y donner un avis favorable et autorisent Mme le Maire à signer les éventuels documents à intervenir.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 6 Juillet 2018.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

5. CHOIX D'UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA MAINTENANCE TECHNIQUE DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG

A la suite de l'arrivée à son terme du contrat de maintenance de la Chaufferie Collective au bois du Rebbert et à sa non-reconduction par la société ES SERVICES ÉNERGÉTIQUES, il a été procédé à une consultation de différents prestataires en vue de la mise en place d'un contrat d'assistance technique et de maintenance préventive des installations techniques/thermiques de la chaufferie collective et de la chaufferie gaz de la Maison de Retraite.

Du fait de la spécificité de l'installation, il s'avère nécessaire de disposer d'un prestataire assurant non seulement les opérations de maintenance préventive et d'entretien, mais également de maintenance corrective ou de dépannage en cas de détection de panne, afin de permettre une remise en service de l'installation en cas de nécessité.

Les prestations concernent principalement :

- **la maintenance préventive** destinée à prévenir les défaillances de l'installation ou la dégradation de son fonctionnement, mais aussi le maintien d'un rendement énergétique cohérent à travers un programme d'entretien comportant notamment :
 - l'entretien mensuel de la chaudière bois biomasse durant la saison de chauffe, (contrôle des installations, dis connecteur, ronde, contrôle visuel et auditif, vérification des groupes hydrauliques, contrôle de la course des vérins, vérification guillotine d'introduction du bois, contrôles d'intensité, niveau de bois, d'huile, inversion des pompes, dépoussiéreur de fumée, alimentation et convoyage du combustible, pompes, circulateurs, surpresseurs, régulation et contrôle des paramètres des sondes-régulateurs, moteurs et appareillages électriques, ainsi que divers contrôles au niveau des systèmes de tuyauteries-ventilation-vannes-arrêt d'urgence,...),
 - l'entretien annuel en fin de saison (vidange d'huile des groupes hydrauliques, nettoyage des ventilateurs, graissages, remplacement préventif de paliers, vidange et nettoyage du silo bois, contrôle annuel de la qualité de l'eau),
 - sur la Chaufferie GAZ de la Maison de retraite : maintenance des chaudières/brûleurs et contrôles de combustion, contrôle étanchéité gaz, contrôle disconnecteur, ramonage une fois/an.
- **la maintenance corrective ou de dépannage** portant sur les opérations de maintenance après détection de panne pour une remise en service des équipements avec les moyens dont dispose le prestataire lors de son intervention.

En vue du renouvellement du contrat de maintenance, divers prestataires ont été consultés et invités à déposer une offre de services :

- **ENGIE Cofely** (Agence Alsace située à 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, 1000 Boulevard Sébastien Brant),
- **IDEX** (Agence du Bas-Rhin), située à 67560 ROSHEIM, 12 Rue Jean-Marie Lehn,
- **Sté ES SERVICES ÉNERGÉTIQUES**, située à 67932 STRASBOURG Cedex 9, 5 rue Gustave Adolphe Hirn.

Après la présentation par M. Eric HECKEL des différentes caractéristiques et aspects techniques des offres remises et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de procéder à la signature d'un nouveau contrat d'assistance technique (de type entretien P2) avec la société ENGIE-Cofely susnommée, **pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Août 2018, renouvelable tacitement d'année en année** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties deux mois avant la date normale d'échéance,
- de prendre acte et d'approuver les principales dispositions du contrat d'assistance (contrat à obligations de moyens) :
 - **Article 1** : Définitions
 - **Article 2** : Objet du Contrat
 - **Article 3** : Documents contractuels
 - **Article 4** : Entrée en vigueur et durée du contrat
 - **Article 5** : Prestations (entretien, dépannage, travaux et prestations hors contrat, personnel du prestataire et sous-traitance)
 - **Article 6** : Obligations du client (locaux, engagements du client)
 - **Article 7** : Obligations réciproques (prise en charge, réglementations, livret de suivi technique des interventions, hygiène-sécurité-environnement)
 - **Article 8** : Conditions financières (redevances, révision-actualisation des redevances, changements d'indices, conditions de paiement)
 - **Article 9** : Résiliation et conséquences (résiliation anticipée, conséquences de la résiliation)
 - **Article 10** : Responsabilités (principe, limitation, exclusions)
 - **Article 11** : Assurances (responsabilité civile, dommages - pertes financières)
 - **Article 12** : Force majeure - Clause de sauvegarde
 - **Article 13** : Cession
 - **Article 14** : Droit applicable - règlement des litiges
 - **Article 15** : Notifications
 - **Article 16** : Dispositions diverses
 - **Annexes** : Description des équipements et des installations, détail des prestations, tarif des interventions hors forfait
- d'approuver le prix annuel de la redevance de maintenance s'élevant à **3.760,- € H.T. (4.512,- € T.T.C.)**, révisable/actualisable à chaque échéance en fonction des variations des conditions économiques.
A titre indicatif, les tarifs d'intervention hors forfait concernant la maintenance curative (dépannages) sont les suivants :
 - forfait déplacement : 40,- € H.T.
 - Coût horaire technicien : 60,- € H.T./heure
 - Majoration samedi : + 50%
 - Majoration nuit, dimanches et jours fériés : + 100%
- d'autoriser Mme le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir, en vue de sa **prise d'effet au 1^{er} août 2018.**

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE <i>Nombre de Votants</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 6 Juillet 2018.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Rapports Annuels 2017 concernant les services d'eau potable et d'assainissement du périmètre de LA PETITE-PIERRE
- B. Festivités du 13 Juillet 2018 : retraite aux flambeaux et animation (Association PAVI'SON. Le départ du défilé aura lieu à 20H30 Place Jerri Hans)
- C. Réalisation et installation de panneau générique explicatif dans le cadre d'une redynamisation de l'opération "Voie de la 2^{ème} D.B." par la fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque (75^{ème} Anniversaire du débarquement en 2019)

Prochains Évènements - Dates à retenir :

- Tenue de la 16^{ème} édition du Festival "Au Grès du Jazz" du 4 au 15 Août 2018
- Projet de barbecue au mois d'Août
- Parution d'un nouveau bulletin Communal à intervenir

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, Mme le Maire déclare la séance close à 22H00.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Nadine HOLDERITH-WEISS <i>Maire</i>		Charles SALING <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Anne ADOLFF-ZIMMERMANN <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Claude WINDSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>	
Rémy STRUB <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Noëlle MICHAELY <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSÉE</i>
Alfred KLEIN <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>	Philippe VELTEN <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Michel VOLKRINGER <i>Conseiller Municipal</i>		Didier TOUSSAINT <i>Conseiller Municipal</i>	
Emmanuel RENAUD <i>Conseiller Municipal</i>		Jean-Claude BARTH <i>Conseiller Municipal</i>	
Isabelle WILHELMY-ARNOULD <i>Conseillère Municipale</i>		<i>Vacance de siège</i>	-
Éric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 12 Juillet 2018.